



Communiqué de presse

Le 4 mars 2021

Favoriser l'accès de tous à des aliments frais et locaux

L'accès à une alimentation saine et durable est une priorité gouvernementale. Ainsi, pour développer une alimentation de qualité accessible à tous, le Plan de relance consacre une enveloppe de 30 millions d'euros au développement de projets locaux permettant l'accès aux produits frais et de qualité, en particulier pour les populations isolées ou modestes.

La mesure vise à soutenir les initiatives visant à favoriser l'accès à l'alimentation de qualité aux personnes qui en sont éloignées. Il pourra s'agir, par exemple, du développement de paniers d'alimentation (élaboration et distribution), de la création de magasins de producteurs dans des zones isolées, de l'organisation de marchés solidaires etc...

Cette mesure comporte 2 volets :

1) Un volet destiné aux projets nationaux

Piloté par le ministère de l'agriculture et de l'alimentation et doté d'un montant de 6 millions€, il s'appuie sur un appel à projets national et soutient des projets structurants et innovants.

2) Un volet territorialisé destiné aux projets locaux

Piloté par la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de l'Ariège et doté d'une enveloppe de 100 000 €, il vise à soutenir les initiatives locales des acteurs autour de 3 thèmes principaux :

- Le soutien aux producteurs ayant des démarches collectives de structuration de l'approvisionnement en produits locaux et de qualité (investissements de conditionnement, stockage, transport...)
- Le soutien aux associations /start-up / TPE / PME, communes et intercommunalités engagées dans des démarches favorisant l'accès à une alimentation de qualité pour tous (ouverture de locaux, matériel de livraison...)
- Le soutien aux initiatives de développement des commerces solidaires ambulants destinées en particulier aux personnes isolées ou modestes.

Liens utiles et contacts :

Lien vers l'appel à projets national : <https://agriculture.gouv.fr/beneficiez-des-mesures-france-relance-transition-agricole-alimentation-et-foret>

Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de l'Ariège
au 05 61 02 43 00 ou frederic.pujol@ariege.gouv.fr

**Service départemental de la communication
interministérielle**

Tél : 05 61 02 11 41/ 06 72 37 66 86

2 rue de la préfecture Préfet Claude Erignac 09007 Foix
cedex